

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 3 octobre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_046

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'an deux mil vingt trois et le 03 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **27 septembre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Edwige LUCBERNET donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Florian DARCOS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Idriss BENKHELOUF donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

Absent :

M. Alexandre DIAS

Secrétaire de la séance : M. Xavier-Marie FEDOU

Monsieur Marc CHAUVET expose :

Le tableau des effectifs de la collectivité fait apparaître les emplois budgétaires existants et les emplois pourvus.

Compte tenu des mouvements de personnel qui interviennent dans l'année (départs à la retraite, mutations, concours, promotions internes et avancements de grades), il est nécessaire de le mettre à jour en créant les nouveaux emplois et supprimant ceux qui ne sont pas pourvus.

Le Comité Social Territorial a été consulté le 19 septembre 2023 pour avis sur la suppression de 38 emplois vacants dans la mesure où il n'est pas envisagé de les pourvoir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L542-2

VU la délibération du 4 juillet 2023 modifiant le tableau des emplois

VU l'avis du Comité Social Territorial du 19 septembre 2023

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité en créant les nouveaux emplois et supprimant les emplois non pourvus

DÉCIDE

Article 1 : De modifier le tableau des emplois à compter du 1er novembre 2023 tels qu'indiqués ci-après suite à l'avancement des grades et promotions internes à venir :

GRADE	CATEGORIE	SUPPRESSIONS DE POSTES OUVERTS QUE POUR LES FONCTIONNAIRES	CREATIONS DE POSTES OUVERTS AUX FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS
<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</i>			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	
ADJOINT ADMINIST.PRINCIPAL 2° CL	C	4	
ADJOINT ADMINIST. PRINCIPAL 1ERE CL	C		3
ADJOINT TECHNIQUE	C	2	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^E CL	C		4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CL	C		3
AGENT DE MAITRISE	C	3	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2° CL	C	6	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1 ^{ER} CL	C		3

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 ^E CL	C	2	
ATSEM PRINCIPAL 2 ^O CL	C	3	
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^E CL	B		1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CL	B	1	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{EME} CL	B		1
TECHNICIEN	B		1
ANIMATEUR	B	4	
ANIMATEUR PRINCIPAL 2 ^{EM} CL	B		2
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	A	1	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	A		1
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	A		1
	TOTAL	28	20

Article 2 : De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2023 tels qu'indiqués ci-après suite à :

- Un changement de filière au niveau des crèches
- Une nouvelle organisation de service au Musée avec sa labélisation
- Une nouvelle répartition des heures d'enseignement musical (départ à la retraite)
- Une régularisation des postes d'animation de remplacement devenus pérennes (inaptitude définitive de l'agent remplacé, mutation...)

GRADE	CATEGORIE	SUPPRESSIONS DE POSTES OUVERTS QUE POUR LES FONCTIONNAIRES	CREATIONS DE POSTES OUVERTS AUX FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS
<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</i>			
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1	
ATTACHE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A		1
ADJOINT D'ANIMATION	C		3
<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</i>			
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (8/20 ^{ème})	B	1	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (10/20 ^{ème})	B		1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE (6/20 ^{ème} et 11/20 ^{ème})	B	2	
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE (8/20 ^{ème} et 13/20 ^{ème})	B		2
ADJOINT D'ANIMATION (66 %)	C		2
	TOTAL	4	9

Article 3 : De mettre à jour le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2023 tels qu'indiqués ci-après :

GRADE	CATEGORIE	SUPPRESSIONS DE POSTES OUVERTS QUE POUR LES FONCTIONNAIRES
<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</i>		
AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE SUPERIEURE	B	3
AUXILIAIRE PUERICULTURE CLASSE NORMALE	B	1
<i>EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</i>		
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (9.5/20 ^{ème} et 10/20 ^{ème})	A	2
	TOTAL	6

Article 4 : D'attribuer les postes ouverts aux fonctionnaires sur le tableau des emplois également à des agents contractuels du fait de la conjoncture rendant difficile les recrutements.

Article 5 : De prévoir et prélever les crédits correspondants sur le chapitre 012 du budget principal de la Ville.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 3 octobre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Xavier-Marie FEDOU

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH